

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS CP  
En avant l'écriture !  
Concours « Mon petit journal de bord »  
Edition 2021-2022  
(EDITIONS RECREALIRE)

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

Les éditions Récréaire (ci-après dénommées « Récréaire »), immatriculées au RCS d'Annecy sous le n° 481 737 740 et dont le siège social est situé à Saint-Jorioz (74410) – 541 route des Marais – FRANCE, organisent du 8 novembre 2021 au 18 février 2022 minuit inclus un jeu-concours (ci-après dénommé le « Jeu »). Le Jeu sera notamment annoncé sur le site Internet [www.editionsrecreaire.com](http://www.editionsrecreaire.com) (ci-après dénommé le « Site »), Récréaire se réservant le droit de l'annoncer sur tout autre support.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu existe sous deux (2) versions différentes :

- Une (1) version ouverte aux classes de CP en France métropolitaine, en Belgique et en Suisse.
- Une (1) version ouverte aux classes de CP des DROM-COM-POM et des écoles françaises à l'étranger.

Les gagnants de ces deux (2) versions du Jeu remporteront des prix différents, détaillés dans l'article 5 du Règlement.

Une (1) seule participation sera acceptée par classe, l'inscription devant être faite par et au nom de l'enseignant(e) de la classe.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription et la participation au Jeu impliquent l'acceptation totale du Règlement et du déroulement du Jeu (notamment la mise en ligne des réalisations par les participants sur le Site).

La participation des élèves s'exerce sous la responsabilité de leur enseignant(e). À tout moment du Jeu, Récréaire peut exiger la présentation d'une autorisation écrite.

Sont exclus les salariés et représentants de Récréaire ainsi que les membres de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu.

## ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

La description et les modalités de participation au Jeu seront publiées sur le Site, à partir du 8 novembre 2021.

Pour participer au Jeu, l'enseignant(e) et ses élèves doivent produire un journal de bord, à partir des informations données par Récréalire, et nous transmettre le bulletin d'inscription en communiquant toutes les informations concernant la classe participante (nom et adresse de l'établissement, niveau de la classe, nom de l'enseignant(e), email de l'enseignant(e), nombre d'élèves par niveau, académie).

Les élèves des classes participantes sont invités, avec l'aide de leur enseignant(e), à imaginer et écrire la suite d'une histoire, sous la forme d'un journal de bord, à partir de trois (3) premières journées rédigées par Léo Debiesse, skipper participant à la course Mini Transat avec son bateau LES ALPHAS. Le début du journal de bord, fourni par Récréalire, sera visible sur le site [www.editionsrecrealire.com](http://www.editionsrecrealire.com) à partir du 8 novembre 2021, date de début du Jeu.

Pour participer, le journal de bord peut être envoyé :

- par mail, accompagné du bulletin de participation, à [contact@editionsrecrealire.com](mailto:contact@editionsrecrealire.com)
- par courrier postal, accompagné du bulletin de participation, à Récréalire, 541 Route des Marais, 74410 – SAINT-JORIOZ, FRANCE.

Le journal de bord doit contenir, en plus des trois (3) premières journées rédigées par Léo Debiesse, entre quatre (4) et six (6) journées supplémentaires imaginées par les élèves qui s'enchaîneront de manière chronologique. Elles peuvent être espacées dans le temps, avec des dates au choix : les journées qui suivent le départ de Léo Debiesse le 27 septembre, ou des dates de manière aléatoire entre le 28 septembre 2021 et le 15 novembre 2021, période de la course Mini Transat après le départ de Léo Debiesse le 27 septembre 2021.

Chaque réalisation doit tenir compte des trois (3) premières journées rédigées par Léo Debiesse, et être construite sous la forme d'un journal de bord.

Les élèves devront également imaginer une couverture pour leur journal de bord et la dessiner.

L'enseignant(e) devra faire parvenir l'histoire de sa classe à Récréalire avant le 18 février 2022 minuit.

Tout envoi non conforme sera considéré comme nul.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non

conforme au Règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un jury désignera pour la version 1 (France métropolitaine, Suisse, Belgique) :

- cinq (5) classes gagnantes, classées de la 1ère à la 5ème place ;

Un jury désignera pour la version 2 (DROM-COM-POM et écoles françaises à l'étranger) :

- cinq (5) classes gagnantes, classées de la 1ère à la 5ème place.

Le jury sera composé de membres de l'équipe Récréalire.

Récréalire se réserve le droit de modifier la composition du jury si nécessaire, notamment en cas de défection d'un de ses participants.

Le jury déterminera les gagnants en fonction de l'originalité et de la qualité du journal de bord rédigé ainsi que la cohérence avec les deux premières journées de Léo Debiesse et la réalisation de la couverture du journal de bord.

## ARTICLE 5 – PRIX / PUBLICATION DES RESULTATS

5.1 Les prix suivants sont mis en jeu dans la limite des stocks disponibles :

Version 1 : France métropolitaine, Suisse et Belgique

- Pour les deux (2) premières classes gagnantes : la venue de Léo Debiesse en classe durant une demi-journée pour une rencontre avec les élèves + toute la collection « Apprendre à lire avec LES ALPHAS » (20 ouvrages) pour la classe + un (1) exemplaire du titre *Tous à bord !* de la même collection, mettant en scène Léo Debiesse, Petit Malin et le gulu, sorti en janvier 2021, dédié par Claude Huguenin (autrice) et Léo Debiesse pour chaque élève de la classe.
- Pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classes gagnantes : toute la collection « Apprendre à lire avec LES ALPHAS » (20 ouvrages) pour la classe.

Version 2 : DROM-COM-POM et étranger hors Suisse et Belgique

- Pour les deux (2) premières classes gagnantes : une visio avec Léo Debiesse pour faire connaissance avec les élèves + toute la collection « Apprendre à lire avec LES ALPHAS » (20 ouvrages) pour la classe + un (1) exemplaire du titre *Tous à bord !* de la même collection mettant en scène Léo Debiesse, Petit Malin et le gulu, sorti en janvier 2021, dédié par Claude Huguenin (autrice) et Léo Debiesse pour chaque élève de la classe.

- Pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classes gagnantes : toute la collection « Apprendre à lire avec LES ALPHAS » (20 ouvrages) pour la classe.

5.2 Les résultats seront annoncés le 17 mars 2022 aux gagnants sur le Site et par e-mail à l'adresse renseignée par l'enseignant(e) dans le bulletin d'inscription. Les gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le bulletin d'inscription, uniquement pour une confirmation de leur gain dans un délai de seize (16) jours qui suit la sélection du jury.

Il sera également demandé aux gagnants des deux (2) premiers prix de la version 1 du Jeu, de confirmer par retour de mail qu'ils acceptent la venue de Léo Debiesse dans leur classe afin de convenir d'une date par la suite.

Si les deux (2) premières classes gagnantes ne se manifestent pas dans un délai de seize (16) jours à compter de l'envoi du courrier électronique, la rencontre sera proposée aux classes gagnantes suivantes.

Les autres composants du lot (exception faite de la rencontre avec Léo Debiesse) resteront dus aux deux (2) premières classes gagnantes.

#### ARTICLE 6 – CONDITIONS DE REMISE DES PRIX

Les gagnants recevront leur prix, à l'adresse postale de leur établissement indiquée dans le bulletin d'inscription au Jeu.

Récréalire ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des prix par la Poste ou le transporteur ainsi que des dysfonctionnements des services postaux.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Récréalire se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les dotations proposées ne peuvent en aucun cas être modifiées.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Récréalire. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Récréalire ne puisse être engagée.

Les gagnants renoncent à réclamer à Récréalire tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du prix. Récréalire se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente.

#### ARTICLE 7 – PUBLICATION DU JOURNAL DE BORD

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement la publication de leurs réalisations sur le Site [www.editionsrecrealire.com](http://www.editionsrecrealire.com).

Les gagnants autorisent également à titre gracieux l'utilisation et la diffusion des noms des établissements et des classes gagnantes dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an à compter de la clôture du Jeu.

Les participants autorisent notamment la publication de leur journal de bord et de tout extrait sur tout support de communication et de promotion, par exemple sur le Site.

## ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul les frais de connexion à Internet, ainsi que tous dommages ou pertes occasionnés ou subies par lui du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation. Récréalire dégage notamment toute responsabilité lors de la venue de Léo Debiesse dans les deux (2) premières classes gagnantes du Jeu sous sa version 1.

Récréalire ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçues ou arrivées trop tardivement. Les coordonnées incomplètes ou inexactes ne seront pas prises en considération.

Récréalire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Récréalire ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

## ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à Récréalire et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux enseignants de participer au Jeu et de recevoir leur prix.

Toutefois, conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, au Règlement Européen 2016/679 et à la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu, disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à [contact@editionsrecrealire.com](mailto:contact@editionsrecrealire.com).

#### ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Récréalire, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Récréalire se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### ARTICLE 11 : LITIGES ET RECLAMATIONS

Le Règlement est régi par la loi française. Récréalire se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un (1) mois après la fin du Jeu.

#### ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites. Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Mis en ligne le 8 novembre 2021